

## **REUNION DU 16 JUIN 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le seize juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Anché sous la présidence de Martine MOUSSERION, maire.

**Etaient présents** : Mme DE LAUZON Sophie ; M. HABERAJTER Patrick ; M. MARSAULT Samuel ; Mme MARTIN-CHARDONNIER Estelle ; Mme MOUSSERION Martine ; M. PENOT Olivier ; M. REMBEAULT Raphaël ; Mme ROUSSEAU Renée

**Absent excusé** : M. MALLET Claude

**Pouvoir** : M. MALLET Claude à Mme MOUSSERION Martine

**Secrétaire** : M. REMBEAULT Raphaël

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 mai 2025
2. Comptes rendus des commissions communales et rapports des délégués
3. Travaux de la place de retournement à Moisais
4. Travaux de rénovation du bâtiment des Pois Chiches
5. Renouvellement de la convention d'occupation du domaine public par l'association Les Pois Chiches et révision du loyer
6. Questions diverses

En préambule de la réunion, Madame le Maire informe le conseil municipal de la démission à compter du 27 mai de M. Patrick GORMALLY pour des raisons personnelles. Le conseil municipal le remercie pour son action au service de la commune et notamment au niveau du bulletin municipal.

---

### **1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 26 MAI 2025**

Madame le Maire donne lecture des points délibérés lors de la séance du 26 mai 2025 et invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur le procès-verbal qui avait été transmis à chacun par mail. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

---

### **2- COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET RAPPORTS DES DELEGUES**

- **Communication** (Mme MOUSSERION)

Suite à la démission de M. Gormally, Mme Mousserion prend la présidence de la commission Communication. Elle invite tous les conseillers intéressés à rejoindre la commission pour travailler sur le prochain bulletin municipal. Il faudra être vigilant lors de sa rédaction, puisque qu'en raison des élections municipales prévues en mars 2026 des restrictions devront être respectées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

- **Affaires sociales** (Mme ROUSSEAU) :

La fête d'Halloween aura lieu le 25 octobre.

Le repas de la commune sera avancé en février en raison des élections municipales.

- **SIVOS** (Mme MARTIN-CHARDONNIER) :

- Une nouvelle élève venant d'Anché viendra renforcer les effectifs de l'école dès la prochaine rentrée, en classe de CE1.

- Le conseil d'école de Payré aura lieu la semaine prochaine. Il serait souhaitable de prévoir une réunion entre élus de Valence-en-Poitou, Anché et Voulon à la rentrée. Mme Martin-Char donnier proposera une date.
- La fête de l'école a eu lieu hier, dimanche 15 juin, elle était ouverte à tous. Les élus d'Anché présents saluent l'organisation d'un spectacle de très grande qualité et félicitent les enseignantes ainsi que les élèves pour tout le travail accompli.  
Les parents avaient aussi été sollicités pour la confection des costumes et ils ont bien joué le jeu. Un film du spectacle a été réalisé.  
Il y a aussi eu une cérémonie, très émouvante, pour les CM2,. L'ensemble fut une belle réussite, bravo aux enfants, aux enseignantes et à l'APE.

- **Travaux (Mme MOUSSERION) :**

M. Damien THOMAS est venu pour faire des devis pour la réfection du plafond de la mairie et les travaux dans le bâtiment des Pois Chiches.

Le devis pour la mairie s'élève à 1034,50 € HT pour la pose d'une ossature métallique et de dalles Tonga. L'avantage est que ce système facilitera l'installation de dalles LED en remplacement des luminaires actuels, les dimensions étant comparables. Le conseil municipal donne son accord de principe à ces travaux.

- **SIMER (M. HABERAJTER) :**

- Les bacs ont été livrés au Pré du Pont pour l'été, ils ont été déplacés près de la borne à verre comme il avait été convenu avec M. AUDOUX du SIMER.

Il y a des dépôts sauvages autour de la borne à verre avec des restes de pique-nique et des sacs noirs. Il faudra que l'agent communal les enlève et les mette dans le bac "dépôt sauvage" qui est à l'atelier.

- M. HABERAJTER demande à ce qu'on mette en place des affiches pour informer les usagers du Pré du pont sur le lieu de collecte des déchets.

- Pour éviter les dépôts sauvages devant la salle des fêtes, des poubelles seront mises à l'intérieur de la salle des fêtes pour les personnes qui utilisent la salle. Elles seront ensuite enlevées le lundi matin par les agents qui les mettront dans les bacs qui resteront à l'atelier.

- Il pourrait être utile d'envoyer un courrier pour informer les habitants laissant les sacs noirs hors des bacs de ramassage que ces sacs ne seront pas ramassés, notamment à La Planche et au Querreux.

---

### **3- ACHAT D'UN TERRAIN A MOISAIS POUR LA CREATION D'UNE AIRE DE RETOURNEMENT**

Mme la maire rappelle qu'en vue de la création à Moisais d'une place de retournement pour le camion des ordures ménagères, la commune a l'opportunité d'acheter un terrain appartenant à la succession de M. Claude JOUBERT, la parcelle section A numéro 34.

M. HABERAJTER précise que le choix de cette parcelle a été validé par le SIMER. Il indique également que la surface nécessaire n'est que d'environ 150 m<sup>2</sup> (environ 15 mètres d'ouverture sur le chemin et 10 mètres de profondeur), et non pas 340 m<sup>2</sup> comme délibéré précédemment. Le prix convenu étant de 6 000 € l'hectare, le coût du terrain serait d'environ 90 €, auquel il faudra ajouter les frais de notaire et de bornage.

Mme la maire présente ensuite le devis d'Abscisse Géo-Conseil pour la division et le bornage de la parcelle A 34, il s'élève à 1 948,02 € TTC. Elle rappelle que le devis de Branly-Lacaze présenté lors de la dernière réunion s'élevait à 2 136 € TTC.

Mme la maire rappelle que la commune de Valence-en-Poitou s'est engagée à payer 50% du montant total des travaux, elle indique également qu'elle a contacté Mme Bailleul, conseillère aux décideurs locaux de la DGFIP, qui lui a conseillé de prendre en charge toutes les dépenses et d'ensuite demander une subvention d'équipement à la commune de Valence-en-Poitou correspondant à 50% des dépenses effectuées.

M. Haberajter indique qu'il s'est aussi renseigné et confirme que c'est également la procédure qui lui a été conseillée.

En prenant en compte tous ces éléments, Mme la maire propose un plan de financement :

**Dépenses**

	TTC
Achat du terrain	1 000,00 €
Bornage	1 948,02 €
Travaux	6 360,00 €
Divers	<u>331,98 €</u>
	<b>9 640,00 €</b>

**Recettes**

	%
Commune de Valence-en-Poitou	3 180,00 € 32,31
Département Activ 3	3 910,58 € 47,69
Commune d'Anché	2 549,42 € 20
<i>Autofinancement</i>	2 170,83 €
<i>FCTVA (14,85%)</i>	<u>378,59 €</u>
	<b>9 640,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide d'acquérir une partie de la parcelle A 34 appartenant à la succession de M. Claude JOUBERT au prix de 6 000 € l'hectare hors frais de notaire et autorise Mme la maire à signer tout acte se rapportant à cet achat ;
- approuve le plan de financement tel que présenté ;
- autorise Mme la maire à signer le devis de l'entreprise SARDET d'un montant de 6 360 € TTC ;
- autorise Mme la maire à signer le devis d'Abscisse Géo-conseil pour la division et le bornage de la parcelle A 34 d'un montant de 1 948,02 € TTC ;
- autorise Mme la maire à rédiger et à signer une convention de financement entre la commune d'Anché et la commune de Valence-en-Poitou pour formaliser le versement par la commune de Valence-en-Poitou d'une subvention d'équipement correspondant à 50% du montant total des travaux réalisés pour l'aménagement de l'aire de retournement ;
- autorise Mme la maire à déposer une demande de subvention au Département au titre d'Activ'3 ;

---

**4- TRAVAUX DE RÉNOVATION DU BÂTIMENT DES POIS CHICHES**

Le devis de M. Damien THOMAS n'ayant pas été reçu, le conseil municipal sursoit et le point sera reporté à une séance ultérieure.

## 5- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LES POIS CHICHES

Madame la Maire informe le conseil municipal que la convention de mise à disposition du domaine public signée avec l'association Les Pois Chiches prend fin le 28 juin 2025.

Elle propose de renouveler la convention pour une durée de trois ans, mais de ne pas augmenter le montant de la redevance tant que les travaux prévus n'auront pas été réalisés. Elle précise aux conseillers qu'il sera à tout moment possible de modifier la redevance par avenant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte qu'une nouvelle convention soit signée avec Les Pois Chiches, avec effet au 28 juin 2025 pour une durée de trois ans ;
- décide de maintenir le loyer mensuel à 30 € HT.

---

## 6- QUESTIONS DIVERSES

- **Les Pois Chiches** : Madame le Maire indique que l'association est désormais co-présidée par quatre personnes.
- **Fête de la musique par les Pois Chiches** : La fête de la musique prévue dans le bourg aura finalement lieu au Pré du pont au vu de la température attendue. Il risque en revanche d'y avoir une difficulté pour l'ouverture du compteur d'électricité, qui est normalement à demander à la Sorégies au moins un mois avant l'événement.
- **Réunion publique "Ancienne épicerie"** : Madame le Maire indique son empêchement pour la date initialement prévue. Elle sera reportée au 25 juin à 18h30.
- **Porte-drapeau** : M. HABERAJTER indique qu'il n'y a plus de porte-drapeau à Anché et que pour l'heure le drapeau est porté par quelqu'un de Voulon.
- **Antenne relais à l'ancien terrain de foot** : M. REMBEAULT indique que Bouygues a envoyé à la mairie un projet de mise à niveau de l'antenne-relais vers la 4G/5G.
- **Chaises pour la salle du conseil** : Madame le Maire propose que les chaises soient commandées, pour un montant total de 1079,40 €.
- **Stage à la mairie** : Mme Mousserion indique que son petit-fils, âgé de 12 ans, réalisera un stage d'une semaine à la mairie.
- **Recrutement contractuel sur un emploi non permanent**

Madame la maire indique que le contrat de M. DUMONT arrive à son terme le 31 août, elle propose de renouveler ce poste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Mme la maire à recruter un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de six mois allant du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 28 février 2026 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17,5h. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

- **Prochaine réunion du conseil municipal** : Lundi 8 septembre à 19h30

La Maire,  
Martine MOUSSERION



Le Secrétaire,  
Raphaël REMBEAULT

